

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES 2019 DE LA FSSS-CSN



Le renouvellement annuel du régime d'assurances collectives de la FSSS-CSN a été présenté lors du conseil fédéral qui s'est tenu à Boucherville du 5 au 9 novembre dernier. Le renouvellement vise à réduire les coûts tout en continuant d'offrir des services flexibles et généreux.

DÉTERMINÉES À TROUVER DES ÉCONOMIES POUR LE PERSONNEL

Les délégué-es ont pris connaissance du résultat du sondage effectué au printemps 2018 où l'ensemble des adhérent-es ont pu exprimer leurs opinions sur les modifications à apporter au régime d'assurances collectives. Plus de 26 000 membres ont participé à cet exercice de consultation en ligne.

Le résultat de cette vaste consultation a été le fil conducteur de ce renouvellement marqué par vos préoccupations. La FSSS-CSN travaille d'arrache-pied pour vous faire économiser. Grâce à sa détermination lors de la dernière négociation, la FSSS a arraché une contribution supplémentaire de 14,5 millions de dollars par année pour la présente convention. Nous continuerons à agir pour avoir des économies dans nos poches.

Étant donné que les modifications qui seront apportées au régime entreront en vigueur le 31 mars 2019, il a été résolu de maintenir un gel de la tarification pour la période du 1^{er} janvier au 30 mars 2019 et d'ajuster la tarification qu'une seule fois au 31 mars 2019 pour le renouvellement et les modifications.

MODIFICATIONS AU RÉGIME EN VIGUEUR LE 31 MARS 2019

MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

Pour réduire le coût des primes concernant l'assurance médicament, les médicaments innovateurs seront désormais remboursés au prix du médicament générique le plus bas, lorsqu'un générique est disponible et que l'adhérent réclame quand même le médicament innovateur sans justification médicale de la part du médecin traitant.

On le sait, les médicaments, ça coûte cher! C'est pour agir sur cette question et trouver des sources d'économies que la FSSS-CSN continue de demander au gouvernement de mettre en place une assurance médicaments 100 % publique.

SOINS DENTAIRES : REVUS ET AMÉLIORÉS!

Un changement important sera apporté au régime des soins dentaires, celui-ci sera désormais un choix facultatif pour les adhérent-es. Le régime de base compris dans l'option santé 2 et le régime de soins dentaires complets compris dans le régime santé 3 ne seront plus inclus automatiquement dans ces régimes.

Les membres pourront ainsi conserver une protection dentaire complète ou l'ajouter à leur régime de santé en option facultative. En effet, l'option dentaire sera dorénavant accessible pour tous les adhérent-es, peu importe qu'ils aient l'option Santé 1, 2 ou 3. Cela permettra ainsi à certaines personnes de faire des économies.

Autre nouveauté, les adhérent-es pourront opter pour les soins dentaires selon le statut qui leur convient (individuel, monoparental ou familial). La participation devra être maintenue pour une durée minimale de 36 mois sans qu'aucune preuve de bonne santé ne soit exigée. De plus, certaines protections dentaires s'ajoutent. Globalement, notre couverture dentaire demeure une des meilleures selon les standards de l'industrie.

CAMPAGNE D'INFORMATION

Une campagne d'information personnalisée aura cours d'ici le 31 mars 2019 et sera effectuée par la poste ou par courriel à chacun des membres afin d'expliquer les changements applicables au régime. Des assemblées d'information auront lieu dans vos milieux de travail, avant le 31 mars 2019, afin de compléter la campagne. Surveillez votre courrier et les convocations pour les assemblées d'information de votre syndicat!